



CANADA
PROVINCES DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Règlement n° 259-18

Règlement autorisant un emprunt de 319 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour le service de la sécurité publique

ATTENDU QUE certains équipements et véhicules de la MRC sont désuets et ne répondent plus aux exigences actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts de l'achat;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445, du Code municipal par monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à la séance régulière du Conseil des maires, tenue le 15 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ORDONNE, STATUE ET DÉCRÈTE ce qui suit :

- ARTICLE 1.** Le Conseil est autorisé à procéder à l'achat d'équipements et de véhicules pour le service de la Sécurité publique, selon le détail et les soumissions reçues à cet effet tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par monsieur Stéphane Mougeot en date du 2 février 2018 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et de la lettre signée en date du 2 février 2018 par monsieur Yves Charrette, directeur du service de la Sécurité publique par intérim et détaillant les coûts inscrits à l'estimation sommaire, également jointe et faisant partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2.** Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 319 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 319 000 \$ dont une portion de 86 130 \$ sur une période de deux (2) ans et un montant de 232 870 \$ sur une période de cinq (5) ans.
- ARTICLE 4.** Les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont répartis entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.
- ARTICLE 5.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 6.** Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versé pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



2/...

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Règlement adopté par le Conseil le 15 mars 2018 par sa résolution 18-03-072.

A handwritten signature in black ink that reads "Caryl Green". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Caryl Green
Préfète

A handwritten signature in black ink that reads "Stéphane Mougeot". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Stéphane Mougeot
Directeur général et secrétaire-trésorier



ANNEXE "A"

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 259-18 ESTIMATION SOMMAIRE

Équipements et véhicules policiers (2 ans)	83 990 \$	27%
Équipements policiers (5 ans)	226 820 \$	73%
Somme	310 810 \$	
Impondérables		
10%		
Somme	296 000 \$	
TPS 5%	14 800 \$	
TVQ 9,975%	29 526 \$	
Somme	340 326 \$	
Ristourne de la TPS	-14 800 \$	
Ristourne de la TVQ	-14 763 \$	
SOMME AVEC RISTOURNE	310 763 \$	
Financement	8 237 \$	

Somme du règlement d'emprunt n° 259-18 **319 000 \$**


Stéphane Mougeot
Directeur général et secrétaire-trésorier

2 FEVRIER 2018
Date